



Compte Rendu du CA de l'UL du 22/09/2015 par les représentants des BIATSS SnpTES – A&I UNSA

Le CA débute à 9h18

Procurations : 5

1. Informations du Président et du Vice-président

Le Président demande au CA d'accueillir Evelyne JACQUET en remplacement d'Odile HORN. Jérôme DINET est passé Pr mais a choisi de rester en Lorraine. Son remplacement donnera lieu à des élections partielles en novembre.

Le CA accueille également M. MERTENS qui remplace Mme VIRGILI pour représenter le Rectorat.

Le Président explique que la CPU estime que 300 M€ manquent entre les budgets 2015 et 2016 de l'ESR pour que les budgets soient équivalents (en incluant des augmentations mécaniques) Par ailleurs, le nombre d'étudiants augmente, il faudrait même augmenter ce budget. Enfin, le rapport de la STRANES indique que comme la plupart des pays européens, la France devrait consacrer 2% de son PIB à l'ESR. Et ce n'est pas l'annonce d'un PIA3 qui va corriger ce manque.

Sélection en Master 2 : ce ne sont pas les juges qui devraient définir qui a le droit d'entrer en master 2. Si on ne fait pas de sélection à l'entrée du Master 2, doit-on aller vers le tirage au sort ? Une proposition devrait être formulée avant la fin de l'année civile.

Le Président recevra les étudiants de STAPS dans le cadre de leur manifestation nationale liée à l'inquiétude sur leurs conditions de scolarité. La moitié des formations de STAPS pratique le tirage au sort, ce qui n'est pas le cas de l'UL, qui attire ainsi beaucoup d'étudiants extérieurs.

Le Japon a annoncé vouloir « supprimer » les formations de SHS. Dans les universités anglaises, un mouvement va dans le même sens.

Prix scientifique obtenu par V. CORBIER (Chargée de Recherche CNRS au LORIA) : prix du jeune chercheur de l'Académie des Sciences pour ses travaux dans le domaine de la sécurité informatique.

En Région : le projet Hôpital virtuel est élu au Pacte et au FEDER. Cela permettra d'équiper notamment l'Ecole de Chirurgie pour la formation des chirurgiens.

Nouvelle Directrice à l'ICN.

Le Bâtiment IJL est enfin réceptionné. Pour l'équipement dit « Tube », les travaux doivent être terminés en fin d'année, mais les premiers dépôts ont été réalisés, donc cela devient opérationnel. Des travaux d'interface sont nécessaires, et le déménagement devrait se faire entre fin 2016 et premier semestre 2017. Le projet MIM devrait voir sa première pierre posée fin 2015.

Le décret d'intégration de l'ENIM dans l'UL est paru. (2015-1133 du 11 septembre 2015)

Dossier ISITE en cours de correction, le correctif au dossier initial doit être déposé pour le 22 octobre.



Enquête sur les risques psycho-sociaux présentée au CHSCT. L'Établissement est en tension de ce point de vue. Un certain nombre de services sont en perpétuelle surcharge et cela nécessite une reconnaissance de la part de l'ensemble des personnels.

Un certain nombre de chargés de mission arrêtent leur mission, des nominations auront lieu. De nouveaux chargés de mission sont également nommés :

- Hélène BOULANGER aidera le VP CF sur la nouvelle offre de formation.
- Un nouveau référent Sécurité-Défense Eddy BAJIC a été nommé.

Renouvellement de la convention avec la CUGN sur des équipements communs (aquarium, jardin botanique). Le Musée du Fer a été intégré dans cette convention.

La journée d'accueil des nouveaux personnels s'est très bien passée. Cet accueil est important.

En Lorraine aussi, le constat est fait qu'il y a plus d'étudiants cette année à l'UL : particulièrement dans les filières droit, STAPS, psycho, ESPE.

Etudiants réfugiés : ils seront accueillis avec grand plaisir à l'UL. L'UL a déjà accompagné des étudiants réfugiés ou précaires. Un collectif s'est mis en place. Il y a déjà beaucoup de démarches à l'UL et des accompagnements administratifs et sociaux sont réalisés avec le CROUS. Nous faisons ce que nous pouvons dans l'accompagnement administratif (pas de droits d'inscription) et social (soutien du CROUS). Un comité de coordination des actions sera mis en place pour les aider et les stabiliser, ainsi que leur famille.

Un comité de coordination va être mis en place afin d'identifier les publics, de réaliser un accompagnement quotidien mais aussi sur la durée afin de stabiliser les personnes accueillies et être plus efficace.

Un accueil de collègues sur des recrutements temporaires pourrait être réfléchi.

Sur le logement, on est en tension : le CROUS n'a plus de chambres actuellement !

Le Vice-Président du CA informe de l'organisation d'élections partielles au CA (20/10), ainsi que dans les conseils de Pôles Scientifiques et Collégiums, et certains conseils de composantes. Le 24/11, seront organisées des élections partielles étudiantes.

Le Règlement Intérieur de l'établissement est régulièrement modifié, la version à jour est disponible sur l'ENT.

Un de vos représentants demande de faire un point sur le projet de mésocentre EXPLOR dont il est porteur.

Le Président répond qu'effectivement, ce projet a reçu le soutien du Pacte. C'est un projet de mésocentre de calcul et projet pour le développement de tout ce qui concerne le calcul pour l'ensemble des disciplines à l'échelle régionale. IL est réalisé en lien avec le CNRS et l'INRIA afin que nous soyons plus efficaces.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 juillet 2015

Vote : 1 abstention, autres pour.

Enjeux stratégiques & Politique d'Établissement

3. Rapport 2014 des activités de l'Établissement (pour information)

La DGS adjointe signale qu'il est plus court que l'année précédente (effort de synthèse). La forme sera allégée si possible l'an prochain.



4. Régime indemnitaire des personnels BIATSS (pour information et discussion)

Le Président rappelle la volonté de reconnaître l'engagement des personnels BIATSS de l'Établissement depuis 2012. Volonté que les contractuels bénéficient des mêmes avantages (ce qui n'était pas toujours le cas dans les établissements fondateurs). Un des objectifs était d'être dans la moyenne des universités françaises (le mieux-disant n'étant pas possible). Il s'agissait d'arriver à minima au taux 5 pour l'ensemble des personnels BIATSS, en revalorisant en priorité les catégories C. Se sont ajoutés à cela une modification des carrières et des primes gouvernementales, qui ont été appliquées également aux contractuels.

En cours de discussion actuellement avec les organisations syndicales, une prime de fonction et de responsabilité à l'attention des responsables administratifs de composantes et des directions et sous directions en central. Il s'agit d'aller vers une symétrie avec ce dont les Enseignants-Chercheurs peuvent bénéficier. La discussion avec les organisations syndicales a été un peu vive dans un Groupe de Travail. Cela concerne 200 personnes. Il fallait un temps de discussion supplémentaire, donc le CT n'a pas encore eu à voter ce point.

Par ailleurs, le RIFSEEP va s'appliquer pour les personnels BIATSS l'an prochain. Cela se fera en plusieurs étapes. Il faudra définir des groupes de fonctions sachant que les montants maximaux sont fortement revalorisés.

Pour les Enseignants-Chercheurs, des textes nationaux cadrent mieux les choses.

L'effort fait par l'Établissement est de l'ordre de 3 à 3,5 M€ par an pour ses personnels BIATSS. Mais des rattrapages devaient avoir lieu et ont été faits de façon très volontariste.

Une de vos représentants se félicite des efforts faits et demande si, sur la prime de responsabilité, le débat va repartir en Groupe de Travail du CT avant proposition au CA ?

Le Président répond que le Groupe de Travail n'est pas efficace, car des organisations syndicales sont contre, alors que d'autres ont émis des contrepropositions.

Un administrateur rappelle que l'UNSA et le SNPTES ont fait des contrepropositions. Il est urgent d'attendre également...

Le Président demande pourquoi attendre alors que les gens sont là et s'investissent ?

Un administrateur demande que soit communiqué également le nombre de personnes bénéficiaires, ainsi que les niveaux les plus hauts et les plus bas.

Le Président répond que les informations sont disponibles. La prime du Président est la plus haute, autour de 22 k€. Le Bilan social de l'UL contient également beaucoup d'informations.

Un administrateur complète ce qu'il a dit au dernier CA. On parlait de très loin sur le régime indemnitaire. L'état propose aujourd'hui un nouveau système qui devrait clarifier les choses. Il est important de reconnaître les fonctions administratives dans l'établissement, à base d'une fiche de poste indiquant clairement le régime indemnitaire associé. Il faut prendre le temps de réfléchir à cette mise en œuvre. En attendant, il existe d'autres leviers, la Prime d'intéressement par exemple.

Un autre administrateur pense qu'il est difficile de faire du sur place et qu'on ne peut pas attendre que l'Etat décide à notre place.

Un administrateur rappelle qu'il ne faut pas oublier que la dernière fois qu'une maquette d'enseignement a été mise en place, un gros travail a été fait, l'Université Paul Verlaine de Metz avait annoncé des primes en compensation qui ne sont jamais arrivées. Ce qui a suscité un découragement de la part des personnels en place...



Votre représentante reformule ses propos, il est urgent d'attendre car il faudra retravailler dans le cadre de la RIFSEEP. Il ne s'agit pas de ne rien faire, d'ailleurs nos organisations syndicales ont émis une proposition alternative pour 2015.

Le Président rappelle que pour le RIFSEEP, l'AENES passe à ce système en janvier, les textes pour l'ITRF sont annoncés au plus tôt pour juin 2016.

Le Directeur Général des Services explique qu'un certain nombre de responsables voient, du fait de l'application du taux 5 à la catégorie A, leur régime complémentaire rattrapé par le régime indemnitaire classique, ce qui ennuyeux. Le RIFSEEP est une solution, mais pour plus tard. Sur l'ITRF, l'application est annoncée au 1^{er} janvier 2017.

Il faut aussi tenir compte de ce qui se passe autour de nous, sur les fonctions de responsabilité L'Université de Lorraine est en très net décrochage.

Le Président complète que le régime indemnitaire pratiqué dans l'Education Nationale n'a rien à voir avec celui de l'UL. En termes d'attractivité, si des cadres sont intéressés par l'UL, ils ne viendront pas. En revanche, eux peuvent attirer ceux qui sont chez nous. Faisons attention à ne pas nous mettre en situation de décrochage.

Un administrateur demande que soient intégrés dans les systèmes de rémunération les grands enjeux stratégiques. L'enseignement traditionnel peut être très valorisant (heures supplémentaires) par rapport à la recherche. Il faut donc intégrer ces éléments.

Un autre administrateur répond qu'il existe des solutions transitoires qui peuvent permettre de prendre le temps de la réflexion.

Le Président répond qu'il a maintenant des éléments qui pourront être pris en compte.

Affaires Financières

5. Budget Rectificatif n° 1 – 2015

La VP Finances présente le Budget rectificatif qui tient compte de la SCSP que nous ne connaissions pas lors du vote du budget 2015. Il s'agit également de rectifier la prévision de masse salariale (+3,2 M€). L'évolution de la SCSP est de +1,26 M€ par rapport à l'exécution 2014.

Le Président reconnaît une vraie inquiétude par rapport à la réforme de la Taxe Professionnelle, avec une baisse qui pourrait se chiffrer à -1 M€ sur 2 ans.

La VP Finances précise que le résultat prévisionnel de l'UL est désormais de 66 k€, la Capacité d'Autofinancement de 10,5 M€, et le prélèvement sur le fonds de roulement de 4,4 M€. Le FEDER est un point de vigilance.

Un administrateur s'étonne que l'évolution de la SCSP soit de 4,1 M€ et que finalement on nous dit que cela correspond à 1,26 M€.

Le Président confirme car on nous annonce 4,1 M€ mais l'Etat augmente la réserve de précaution (qu'il ne donne pas in fine). Cela correspond à 1,4 M€. Le budget de fonctionnement qui nous a été alloué est donc plus faible que l'an dernier (de la réserve de précaution) mais cela ne se voit pas directement car l'augmentation de masse salariale (compensation partielle du GVT) est plus forte que la baisse de fonctionnement.

Vote : 7 abstentions, autres pour.

Vos élus, suite à leur vote contre sur le budget 2015 du fait des gels d'emplois, se sont abstenus sur ce point.



6. Allocation des moyens aux Pôles scientifiques, Collégiums et Directions opérationnelles

Le Président précise que le mécanisme d'allocation n'a pas changé, mais il y a quand même une modification : centralisation de la facture d'électricité. Il y aura tout de même une politique de suivi de la consommation de fluides.

La VP Finances explique que le MESR va tenter de donner une information préalable sur la SCSP dès fin septembre. Notre mécanisme prudentiel sera de toute façon reconduit. En juillet, la réserve prudentielle a été votée à 8%.

De même, il y a une évolution de la prise en charge des fluides qui sera faite en central, mais avec un système de bonus/malus pour les composantes en fonction de leur consommation.

Mise en œuvre ce jour : allocation sur la base des mêmes enveloppes et critères que 2014 et 2015.

- Diminution des enveloppes de 5% (pour correspondre à l'évolution de la SCSP)
- Reconduite du mécanisme prudentiel (à 5%)
- Prise en charge de l'électricité → réduction des crédits de 1,2 M€.
- Dotation EMEB : en attente (il reste des budgétisations à terminer)
- Dotation aux Directions : 11,3 M€, Recherche : 8 M€, Formation : 7,97 M€, HC : 13,9 M€.

Partie Recherche : 5,2 M€ pour les Pôles, 1,7 M€ d'enveloppe projets. 0,44 M€ pour l'environnement scientifique, avec baisse de 0,8 M€ liée à l'électricité.

Un administrateur se demande sur le dynamisme universitaire n'est pas bridé du fait des baisses financières ?

Le Président répond qu'il n'est pas bridé mais contraint.

S'ensuit un débat sur la faible enveloppe pour les projets pédagogiques, et les besoins dans ce domaine. Il faut malheureusement faire avec les moyens disponibles mais sans se censurer toutefois.

Les 5% du mécanisme prudentiel seront distribués sous réserve du montant de la dotation de l'Etat.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

7. Passage à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) au 01/01/2016 :

a. Adoption des règles sur la définition des recettes fléchées

Le Président explique que c'est un changement dans la façon de s'approprier le budget. Le cadre ne change pas la façon de déterminer l'équilibre, mais la mise en œuvre est nouvelle.

La VP Finances rappelle qu'avec la GBCP, le CA doit définir les recettes fléchées. Les autorisations budgétaires se posent en recettes et dépenses (autorisation d'engagement et crédits de paiement). Il n'y a plus de distinction entre fonctionnement et investissement, les recettes sont envisagées globalement. Elles sont globalisées, même si de facto il faudra bien distinguer l'usage. Les recettes peuvent être fléchées par exception : utilisation prédéterminée par le financeur, avec une affectation destinée à une opération bien déterminée.



L'enjeu est uniquement en gestion de trésorerie. Il s'agit de mieux connaître l'impact des opérations sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit aussi de connaître ce que contient notre trésorerie : quel montant est réellement disponible, quel montant à une utilisation prédéterminée, et lesquels donc ne sont pas « utilisables » hors de leur affectation.

Le choix qui est fait et de :

- cibler sur les recettes assises sur des dépenses à justifier
- choisir des opérations sur 2 années au moins
- cibler celles qui ont un montant significatif (> 1 M€ mais le CA pourra modifier ce montant)
- suivre en trésorerie l'ensemble de l'opération (toutes les recettes et dépenses)

Il s'agit de déterminer un point de démarrage au 01/01/2016 pour des opérations aujourd'hui déjà engagées. Pour les opérations à venir, on peut mener une réflexion sur un seuil plus bas.

Le Président rappelle l'importance du suivi de la trésorerie, car pour un certain nombre de financements (ANR, etc.) l'UL doit faire l'avance de trésorerie et le financement n'arrive ou n'est complété qu'à la fin de l'opération.

Vote : unanimité pour.

b. Validation de la nouvelle structure budgétaire

Le décret GBCP impacte la structuration budgétaire. Il distingue les CRB (Centres de Responsabilité Budgétaire) qui sont en charge du pilotage budgétaire et les SO (Services Opérationnels) qui sont en charge de la réalisation des activités. Il introduit un suivi spécifique des opérations pluriannuelles, et ouvre la possibilité d'une ou plusieurs enveloppes de recherche.

Le budget agrégé reste composé du budget principal, du budget annexe du CFA et de la fondation. Pas de changement à ce niveau.

L'UB recherche est reconduite, un CRB est créé pour la programmation et le pilotage de la recherche. Les entités de recherche et les PS sont des SO.

Les Collegium seront SO, les composantes d'enseignement SO ou CRB (Ecoles, Instituts) selon le cas. Les Directions sont SO.

Le décret GBCP inscrit la possibilité pour l'établissement d'introduire une ou des enveloppes destinées à des projets de recherche. A l'intérieur de ces enveloppes, les dépenses sont divisées en fonctionnement, investissement, masse salariale. La fongibilité est totale entre I et F.

Proposition UL : une seule enveloppe recherche, qui regroupe l'ensemble des contrats de recherche, et dont le pilotage est placé sous la responsabilité de la DRV.

Les opérations pluriannuelles peuvent être définies et modélisées. Elles ont un début, une fin, et sont sur 2 exercices. Elles font l'objet d'une programmation et d'un suivi particuliers, par opération. Le CA est tenu informé via le tableau des opérations pluriannuelles.

Proposition :

- opération pluriannuelle considérée dans sa globalité (totalité des recettes et dépenses)
- suivi individuel de chaque opération
- les opérations de recherche sont suivies dans l'enveloppe contrats de recherche



- les opérations immobilières sont réunies dans un CRB spécifique
- les autres opérations seront suivies au sein d'un CRB et dans une seule enveloppe globale

Un administrateur demande pourquoi les Collégiums en SO et des composantes en CRB ? Car les Collégiums affectent des moyens...

Dans le dernier transparent certaines directions n'apparaissent pas ?

Le Président explique que les directions en question n'ont pas directement de budget (ex. DAJ). Les Collégiums et Pôles Scientifiques ont un rôle de répartition, ce sont donc des SO. Dans certaines composantes (IUT et Ecoles) il y a des Budgets Propres Intégrés, d'où le besoin de CRB.

Vote : unanimité pour.

Ressources Humaines

8. Campagne d'emplois 2016 - Publication des emplois de personnel enseignant du second degré

La VP RH signale que l'on est dans un calendrier beaucoup plus serré que pour les postes Enseignants-Chercheurs et BIATSS. 17 postes / 36 proposés dont un poste Sauvadet. Les autres emplois sont occupés notamment par des enseignants en CDI. Le CT s'est prononcé unanimement pour.

Vote : unanimité pour

Vie Institutionnelle

9. Réorganisation de la Direction du Numérique (Sous-direction Usages du Numérique) (pour information)

Le Directeur Général des Services rappelle que la Direction du Numérique est composée de plus de 200 agents, sur tout le territoire car il y a beaucoup d'agents de proximité. Cette réorganisation va entraîner le déménagement de 14 agents de Brabois vers Lionnois. Le CHSCT sera donc consulté.

Le Directeur du Numérique explique que deux sous-directeurs successifs sont partis (pour des raisons différentes). Le périmètre de la sous-direction est très vaste. Il est envisagé de recruter un sous-directeur spécialiste du cœur de métier (BAP F : connaissance des sciences de l'information et de la communication et des sciences de l'éducation).

Un administrateur demande si le choix d'un sous-directeur BAP F était déjà acté dans la campagne d'emploi.

Le Directeur du Numérique répond que le choix de la BAP F a été fait juste à temps pour la campagne d'emplois.



10. Désignation, parmi les membres du collège B du Conseil d'Administration, d'un membre titulaire (en remplacement de Mme HORN) et de deux membres suppléants (en remplacement de M. DINET et de Mme TAILLARD) appelés à siéger à la Commission Patrimoine Immobilier de l'Université de Lorraine

Candidatures de Mme CANTELLI en titulaire et de M. GALLORO en suppléant.

Vote : unanimité pour les deux

11. Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration à la Commission Sport

Candidature de Mme LAPLACE-CHASSARD.

Vote : unanimité pour

12. Désignation de deux représentants du Conseil d'Administration au Groupe de Travail « séances des conseils à distance »

Candidature de Mme LAPLACE-CHASSARD.

Vote : unanimité pour

13. Composition du Comité Électoral Consultatif

8 candidats issus du CA, CS, CF, CT

Vote : 1 abstention, autres pour

14. Modification des statuts de l'IUT Nancy-Charlemagne

Le secrétaire Général explique que les statuts actualisés des composantes apparaissent au fur et à mesure. Aujourd'hui on traite le cas de 2 IUT qui sont calqués sur un schéma type proposé par le Collégium.

Vote : 1 abstention, autres pour

15. Modification des statuts de l'IUT de Thionville-Yutz

Vote : 1 abstention, autres pour



Recherche & Valorisation

16. Périodes des opérations d'inscription en doctorat : date limite d'inscription et de réinscription en thèse

Le Président propose de fixer la date limite au 15/01/2016.

17. Évolution de l'Équipe ETHOS (Pratiques professionnelles : aspects méthodologiques éthiques et juridiques)

Le Président explique que le MESR ne veut pas renouveler la labellisation de l'équipe d'accueil suite à l'analyse d'un dossier de reconnaissance à mi-parcours du Contrat de l'Établissement. Il faut donc faire évoluer l'équipe dans un autre cadre pour le nouveau contrat, mais il faut gérer les 2 années restantes. Il est proposé de la définir comme Équipe Interne. Elle sait qu'elle devra évoluer et s'inscrire dans une nouvelle dynamique.

Vote : 1 abstention, autres pour

18. Convention-cadre entre l'Université de Lorraine et la SATT Grand Est (Société d'Accélération du Transfert de Technologies)

Point reporté.

19. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 57 pour l'organisation de colloques (campagne 2015)

Le Président précise que c'est le Conseil Départemental de Moselle qui demande un vote au CA de l'UL, même si cela est réglé d'habitude au niveau du CS.

Une de vos représentants demande sur quels critères seules 3 des demandes ont été validées par le CS.

Le Président répond que le retour est fait au CD57 qui décide in fine.

Vote : 1 abstention, autres pour

Études & Insertion Professionnelle

20. Convention-cadre entre l'Académie de Nancy-Metz et l'Université de Lorraine relative à la formation des enseignants et des personnels d'éducation (projet ESPE)

Le VP du Conseil de la Formation explique que cette convention définit entre autres les mises à disposition d'enseignants dans le cadre des Masters. C'est donc un document utile et important qui formalise l'existant.

Un administrateur reprend l'article 4 qui dit que la rémunération des tuteurs est fixée en fonction de la réglementation en vigueur. Selon que ce sont des EC, des PRAG, PRCE, cela peut être différent. Qu'est-ce que la « réglementation en vigueur »

Vote : 1 abstention, autres pour



21. Parcours de formation adaptés, destinés aux Étudiants Fonctionnaires Stagiaires post MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) pour l'année universitaire 2015-2016

Le VP CF explique que cette formation fait partie des conditions de titularisation, 140 heures, mais sans diplôme à la fin. Cela pourrait devenir un DU (choix fait par d'autres universités). 130 personnes sont concernées et prises en charge en partie par le Rectorat.

Vote : une abstention, autres pour

22. Création du Diplôme d'Université (DU) Audit des Organisations et Politiques Publiques

Le VP CF explique que cette Formation est en liaison avec la Cour Européenne des Comptes. Seules 2 universités seront partenaires de cette Cour. Projet intéressant, mais l'encadrement n'est pas le plus fort à l'Université dans ce domaine.

Vote : 1 contre, 1 abstention, autres pour

23. Liste des UE libres v15 du 9 septembre 2015 n° 1

Vote : unanimité pour

Vie Universitaire

24. Demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour le projet « Construire Ensemble une Région de la Connaissance » (CERCo)

Le VP CVU explique qu'il s'agit d'une série d'expositions itinérantes :

<http://www.escalesdessciences.fr/>

Vote : 1 abstention, autres pour

25. Détermination de la part de l'enveloppe du Fonds de Solidarité des Initiatives Étudiantes (FSDIE) dévolue à l'aide sociale (dont ex Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU))

Le VP Etudiant précise que l'UL souhaite reverser 20 k€ pour l'aide sociale sur la FSDIE

Le Vice-Président rappelle que cette année, on a dépassé les 20 k€ mais que la répartition des crédits du FSDIE est plafonnée et contrainte

Vote : unanimité pour



Patrimoine Immobilier

26. Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de l'Université de Lorraine

Le Président rappelle que l'Établissement doit réaliser un plan d'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées. Mais il faut compter 50 à 60 M€ pour cela et nous ne possédons pas le financement.

Le VP en charge de la Politique Immobilière explique que la loi impose qu'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) soit transmis au Préfet pour le 27 septembre 2015.

Ceci nous permet de nous couvrir, mais nous engage, car on planifie de façon engageante sur 3 x 3 ans. Des demandes de dérogation sont possibles, mais les interlocuteurs ne sont pas très favorables là-dessus.

L'enjeu est de 56,4 M€ sur 9 ans, en face duquel nous avons 4,8 M€ de recettes. Il est donc proposé de demander une aide exceptionnelle à l'État.

Vote : unanimité pour

27. Déclaration d'inutilité publique et restitution à l'État des bâtiments désignés « Nancy Université Formation Continue » et « logement gardien » sur le site Nancy-Saurupt

Le VP en charge de la Politique Immobilière informe de la déclaration d'inutilité de 2 bâtiments sur le site Saurupt en vue de leur remise à France Domaine.

Vote : unanimité pour

28. Avenant n°1 au contrat avec MELOTECH SAS relatif à l'opération immobilière MIM-LEM3

Vote : 4 contre, autres pour.

International

29. Dossiers de demande de financement dans le cadre du dispositif régional de Coopération internationale:

a. Centre de Magnétisme de la Grande Région

b. Programme cadre Lorraine- Province du Hubei (Chine)

c. Individualisation 2015 des projets de l'Université de la Grande Région (UniGR) – 3^{ème} tranche

Le Président explique que ces dossiers sont déposés dans le cadre des relations au sein de la Grande Région, qui vont perdurer dans la future Grande Région ACAL. Il existe également des relations importantes aussi dans le domaine des matériaux avec la région de Hubei.

Vote : 1 abstention, autres pour



30. Accord-cadre de coopération entre l'Université de Lorraine et l'Université Nationale de Colombie à Bogota

30bis. Convention-cadre avec l'Université de la Caspienne (Kazakhstan)

Le Président précise qu'il s'agit d'accord-cadre classiques (points 30 et 31) mais qui doivent passer au CA.

Le Point 30 est lié au fait que ERPI et ENSGSI ont de fortes relations (échanges d'étudiants) avec Bogota.

Le Point 31 va permettre des relations nouvelles avec une université du Kazakhstan. Il s'agit d'une extension de nos échanges avec ce pays.

Vote (point 30) : 1 abstention, autres pour

Vote (point 31) : 1 abstention, autres pour

Don & Legs

31. Convention de donation a la CUGN, par l'Université de Lorraine et le CNRS, d'une collection d'objets réalisés par M. DELAVEAU (agent CNRS à la retraite) selon la technique de soufflage au chalumeau, à conserver au Musée de l'Histoire du Fer

Le Président précise que l'UL donne au Musée de l'Histoire du Fer des objets qui restaient dans un laboratoire et qui présentent un intérêt particulier pour le musée puisqu'il s'agit d'objets réalisés avec une technique rare.

Vote : unanimité pour

32. Legs de Mme Élisabeth FERRY-MERCIOL en faveur de l'Université de Lorraine d'un montant de 50.000 € en valeur d'assurance-vie auprès de la CNP ASSURANCES de Nancy

Point reporté.

Fin du CA à 17h

Vos élus représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA au CA

Anne LAPLACE-CHASSARD

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS